

PARRAINAGE : RÈGLEMENT

1. **PARRAINAGE** : Inscription d'un dossier par un client VI (parrain = client ayant déjà effectué au moins un voyage avec VI avant la demande de parrainage) en faveur d'un nouveau client non inscrit au fichier client VI. Le parrainage s'effectue uniquement entre un parrain et filleul d'une même agence de voyages du réseau VI. Le filleul est inscrit par le Parrain dans son agence VI : les départs doivent se faire sur le même secteur ou en départ du même aéroport.
2. **DOSSIER** : Est considéré comme dossier, l'inscription simultanée de personnes à un même voyage, quel que soit le nombre de personnes sur ledit dossier.
 - Un couple ou des personnes d'un même foyer fiscal
 - Deux ou trois personnes en chambre double ou à partager ayant des foyers fiscaux différents.
 - Une personne en chambre individuelle ayant acquitté ce supplément.
 - **Note importante** : Les clients bénéficiant de l'offre gratuite « chambre à partager offerte » ne peuvent faire bénéficier de l'offre parrainage (offres non cumulables).
3. **VALIDITÉ** : la « réduction parrainage » est validée au parrain au retour du voyage du filleul. Cette offre est valable pour toute inscription du filleul en même temps que son parrain ou au plus tard dans le mois qui suit l'inscription du parrain. Si le filleul annule son voyage, l'offre parrainage est caduque. L'offre parrainage est calculée sur le prix individuel catalogue. La réduction sera faite au parrain lors du règlement du solde de son voyage
4. **FILLEUL(E)** : N'a pas voyagé avec VI ou en tout cas n'est pas dans le listing clients VI de l'agence partenaire. C'est l'agence partenaire qui est le seul maître du statut de parrain. Un contrôle au fichier client national effectué par le service technique de Vi fera foi en cas de contestation.
5. Le parrain n'a pas l'obligation de voyager avec son filleul.
6. **RÉDUCTION PARRAIN/MARRAINE** :
7. **50 € de réduction** par dossier sur le voyage du parrain, si le filleul est inscrit sur un voyage France Autocar ou Europe Autocar ou Croisières Autocar.
8. **70 € de réduction** par dossier sur le voyage du parrain, si le filleul est inscrit sur un voyage Grand Tour d'Europe Autocar ou un voyage avion en Europe ou Moyen Courrier ou Croisières Avion.
9. **100 € de réduction** par dossier sur le voyage du parrain, si le filleul est inscrit sur un voyage Long Courrier (voir liste des destinations ci-dessous).
10. Moyen Courrier : Europe du Nord et Centrale, Europe du Sud, Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte) et Russie.
11. Long Courriers : Amérique du nord, centrale et Amérique du sud, Afrique (hors Afrique du nord : Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte), Asie, Océanie.
12. **EXCLUSIONS** : L'offre parrainage ne concerne pas les voyages PROMO et SUPER PROMO. Elle n'est pas cumulable avec les offres groupes ou mini-groupes.
13. **FINANCEMENT DU PARRAINAGE**
 - 50% pris en charge par VI
 - 50 % pris en charge par l'agence vendeuse

Lors de l'envoi du document « Formulaire de parrainage » chez Vi
et pour assurer le suivi du document, merci d'y apposer
le tampon de votre agence, votre signature ainsi que la date.

